



Rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit-cadre pour le développement d'un projet pilote MAÉ « Ma journée à l'école »

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Bref historique du projet pilote MAÉ : quelques dates

Le présent rapport est relatif à la mise en place du projet pilote MAÉ « Ma journée à l'école » dans la commune de La Grande Béroche, plus précisément dans le village de Bevaix. L'objectif est de soumettre à votre autorité une demande de crédit-cadre pour instaurer un projet pilote d'école à journée continue, lequel s'étend sur la période d'août 2024 à juillet 2027.

Le concept innovant « d'école à journée continue » prévoit une prise en charge de l'élève sur l'entier de la journée (apprentissages scolaires, repas, devoirs, activités) afin de faciliter la vie de famille (meilleure conciliation vie familiale et professionnelle), ainsi que de renforcer l'attractivité communale et cantonale. Le bien-être de l'enfant devant toujours rester au centre du projet.

Le terme MAÉ est défini et représente un quadruple acronyme qui signifie :

- ma journée à l'école ;
- mes apprentissages à l'école (périodes d'enseignement) ;
- midi à l'école (repas) ;
- mes activités à l'école (activités extrascolaires, devoirs surveillés).

Voici un bref rappel de l'origine de ce projet pour La Grande Béroche :

- en 2020, l'État de Neuchâtel a lancé un sondage auprès des parents pour connaître leur intérêt pour une prise en charge en journée continue au sein de l'école. Sur les 58% de réponses positives sur tout le canton, les parents des élèves de La Grande Béroche avaient été très participatifs (2/3 de participation) et pour la plupart très favorables à ce projet d'école à journée continue. Il semblait donc important pour la commune de prendre en compte le résultat de ce sondage afin d'étudier la possibilité de répondre au désir d'une partie de sa population ;
- le Canton a lancé un appel à projets pilotes en septembre 2021 et un groupe de travail s'est constitué pour répondre à cet appel. Les communes sont invitées à présenter des projets d'école à journée continue qui tiennent compte de leurs spécificités et fassent preuve de créativité, tandis que le cadre est fixé par le Canton ;
- le Conseil communal, dans sa séance du 1^{er} décembre 2021, a approuvé la présentation d'un projet pour La Grande Béroche, lequel a été déposé le 10 décembre de la même année ;
- un montant de CHF 20'000.- pour le projet pilote MAÉ a été validé par votre autorité et mis au budget 2022 ;
- au niveau cantonal, le pilotage du projet est de la responsabilité du Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) avec un comité de pilotage (COPIL). Un groupe de travail est instauré pour faire le lien entre les équipes opérationnelles. L'évaluation du projet est confiée à un bureau d'étude indépendant ;

- en janvier 2022 a eu lieu la présentation du projet de La Grande Béroche, lequel a été retenu par un groupe de pilotage cantonal, avec ceux des communes de Neuchâtel, Val-de-Ruz et de La Chaux-de-Fonds. Ces quatre projets ont bénéficié du soutien financier de l'État de Neuchâtel et de la Confédération (Office fédéral des assurances sociales) pour la phase de conception jusqu'à fin 2022. Dès janvier 2023, le Canton reprend seul le cofinancement de la phase de conception des projets pilotes jusqu'à fin 2023 ;
- dès février 2022, le projet pilote de La Grande Béroche est géré par un comité de pilotage assisté de groupes de travail. Ces derniers sont composés de différents membres ;
- le 23 octobre 2023, le projet pilote MAÉ de la Ville de Neuchâtel a été accepté à l'unanimité lors de la séance du Conseil général. La phase pilote de trois ans va donc débiter à la prochaine rentrée scolaire.

2. Éducation et accueil à journée continue en Suisse

L'école à journée continue, appelé projet MAÉ dans le canton de Neuchâtel, s'inscrit dans une politique familiale forte :

- soutenir les familles dans leur quotidien ;
- lutter contre la paupérisation de ces familles ;
- encourager la natalité pour le renouvellement des générations.

Ce projet s'inscrit également dans une vision de politique égalitaire, permettant aux parents qui le désirent de poursuivre une carrière professionnelle, tout en ayant une charge de famille. Les parents, et plus particulièrement les femmes, ne devraient pas devoir choisir entre fonder une famille et poursuivre une carrière professionnelle.

La demande en places d'accueil s'intensifiant ces dernières années, de nombreux projets, variés, ont vu le jour :

- la Ville de Berne s'est montrée pionnière en proposant des offres d'accueil à la carte pour toutes leurs entités scolaires, ceci depuis plus de 40 ans. Il est à noter que dans ce canton, chaque ville ou village bernois se doit de mettre en place un accueil pour le repas de midi si plus de dix écolier·ère·s sont inscrit·e·s, ainsi l'offre de places d'accueil suit la demande. Les parents sont assurés d'avoir une place selon leurs besoins ;
- en ville de Zurich, des projets pilotes d'école à journée continue ont été mis en place dans deux collèges avec objectif d'étendre ce projet sur tous les collèges de la Ville d'ici à 2030.

Dans les différents projets cités ci-dessus, l'égalité des chances pour chaque enfant et famille ainsi que l'intégration sociale ont également été relevées comme des aspects positifs de leur mise en place.

3. Enjeux et objectifs du concept MAÉ

La demande d'accueil extrafamilial est en forte hausse et, depuis quelques années, les familles n'obtiennent pas toutes les places dont elles auraient besoin : les structures d'accueil se retrouvent avec des listes d'attente et certaines familles sans moyen de garde durant une année scolaire entière.

Les quatre axes principaux de ce projet novateur par rapport au parascolaire actuel sont :

- l'universalité de l'accueil ;
- un·e interlocuteur·trice unique pour les familles et tous·tes les intervenant·e·s ;
- les devoirs surveillés ;
- les activités extrascolaires intégrées.

Les objectifs :

- faciliter la conciliation vie familiale et professionnelle et améliorer ainsi la qualité de vie ;
- offrir une meilleure insertion des parents sur le marché du travail ;
- favoriser l'égalité des chances ;
- synergie entre école et parascolaire ;
- attractivité résidentielle.

Les objectifs et enjeux du projet MAÉ sont donc nombreux, que ce soit au niveau des familles, des enfants ou des institutions scolaires et de prise en charge.

4. Description du projet pilote pour La Grande Béroche

Le Conseil communal est sensible à la thématique de l'accueil extrafamilial sur son territoire et est conscient, qu'aujourd'hui, il se doit d'être proactif et de répondre au mieux aux demandes des familles, dont la structure évolue rapidement ces dernières années.

Depuis la fusion de la commune en 2018, La Grande Béroche n'a pas cessé d'étoffer son offre en matière d'accueil parascolaire, en passant de 127 à 222 places actuellement.

Pour rappel, la commune dispose de quatre structures d'accueil parascolaire réparties sur les villages de Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus.

Le choix du périmètre du projet pilote s'est porté sur le village de Bevaix pour les raisons suivantes :

- afin de définir l'évaluation des risques, avant un éventuel élargissement sur tout le territoire communal ;
- les infrastructures existantes ou prévues à plus ou moins long terme sont adéquates ;
- le nombre d'élèves scolarisés est très représentatif pour une phase pilote ;
- l'ancienneté, ainsi que le développement par plusieurs étapes de la structure parascolaire de Bevaix, lui permet d'avoir les bases pour mettre en place un tel projet.

4.1 Mise en place du projet : travaux du COPIL et des groupes de travail

Dès septembre 2021, un COPIL a été créé tout d'abord pour répondre à l'appel à projets cantonal, puis pour travailler sur le projet pilote.

Le COPIL actuel est composé de trois membres, représentatifs des trois entités (parascolaire, école et politique) :

- une cheffe de projet, la cheffe du service Enfance et Jeunesse ;
- le directeur du Cercle scolaire régional Les Cerisiers ;
- le chef du dicastère Enfance et Jeunesse.

Deux de ces membres font également partie des groupes de travail cantonaux, qui évoquent plus spécifiquement la participation cantonale financière et permet aussi des synergies avec les autres communes porteuses de tels projets.

Durant toute l'année 2022, le COPIL a pu compter sur l'expertise d'une cheffe de projets qui a permis aux différents groupes de travail de débiter la phase de réflexion du projet MAÉ.

Le COPIL se retrouve mensuellement pour :

- faire le point sur l'avancée des travaux ;
- prendre des décisions d'orientation du projet.

Depuis 2022, le COPIL peut s'appuyer sur des groupes de travail traitant d'une spécificité de l'école à journée continue, à savoir les apprentissages scolaires, le temps de midi, les devoirs ainsi que les activités.

Les différent·e·s acteur·trice·s de ce projet (enseignant·e·s, éducateur·trice·s, membres politiques ou de commissions culturelles) apportent leur expertise du terrain. Il en ressort que ce projet pilote est en phase avec les besoins de la population, ainsi que des différentes personnes prenant en charge les écolier·ère·s de Bevaix.

De plus, un membre du COPIL est présent dans ces groupes de travail et relate les questions et avancées de chaque groupe au COPIL.

Différents services communaux (finances et bâtiments) sont également sollicités pour l'avancement de ce projet.

Durant la phase de mise en place du projet pilote, il est prévu de reprendre contact avec les sociétés locales et les intervenant·e·s externes (école de musique, clubs sportifs et autres).

4.2 Collèges concernés

Le périmètre du projet de La Grande Béroche comprend toutes les classes des cycles 1 et 2 de Bevaix comme déjà mentionné plus haut.

Les enfants sont répartis dans trois collèges :

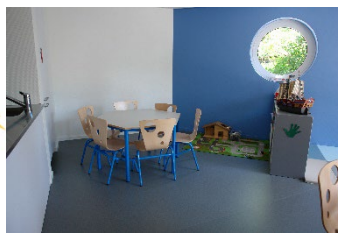
- quatre classes de la 1^{re} à la 2^e année au sein du collège des Chatons, chemin de Closel 2 ;



- 11 classes de la 3^e à la 8^e au sein des collèges du Polymatou et du Vieux collège, rue du Collège 1.



4.3 Lieux d'accueil



La structure d'accueil de Bevaix est actuellement divisée sur deux sites bien distincts et propose 85 places d'accueil parascolaire pour les repas de midi et 60 places pour les autres blocs horaires :

- le « P'tit Matou » au collège des Chatons, chemin de Closel 2 ;
- le « Pri'Matou » au collège du Polymatou, rue du Collège 1.

De plus, des « tables de midi » sont proposées au sein de la salle polyvalente.

Le projet pilote MAÉ est déployé sur les sites du parascolaire existants, aussi bien pour les activités que pour les repas. D'autres lieux d'accueil sont également utilisés :

- la salle polyvalente est utilisée pour les tables de midi, mais également pour les activités dans les deux salles de sport. Les futurs travaux de la salle polyvalente pourront augmenter la capacité d'accueil des enfants pour les tables de midi. De plus, la cuisine professionnelle prévue dans la future nouvelle salle permettra d'envisager la livraison de repas de manière appropriée à l'avenir ;
- l'aula du collège du Polymatou pourra également être utilisée durant les temps de midi ;
- la salle de musique du collège du Polymatou pourra être utilisée pour les activités ;
- de potentielles collaborations pourraient être envisagées avec le Kallo (centre d'animation socioculturelle de jeunesse), lequel accueille actuellement les adolescent·e·s pour des activités en dehors du temps scolaire, dans les locaux au rez-de-chaussée de l'administration de Bevaix ;
- l'écrin de verdure du Closel, avec son jardin potager et son parcours didactique utilisé depuis quelques années par le P'tit Matou, est un atout considérable pour des activités extérieures ;
- la proximité avec la nature (lac et forêt) favorise les activités à l'extérieur ;
- le site de la Rouvraie est également envisagé pour les repas pour les plus grands.

La superficie des locaux projetés permet un accueil de qualité. Cependant, l'utilisation de ceux-ci peut se faire uniquement dans le cadre de ce projet pilote MAÉ. Ce dernier bénéficie de dérogations sur l'affectation des locaux, ce qui ne peut se faire dans le cadre actuel de LAE.

4.4 Projection d'effectifs - hypothèses

Pour avancer dans la conception du projet pilote, le COPIL a tout d'abord cherché à définir les besoins et l'intérêt pour l'école à journée continue.

Il a lancé en avril 2022 un sondage auprès des parents d'élèves de Bevaix des futures 1^{re} à 8^e années afin de connaître l'intérêt de ces derniers de placer leurs enfants dans le cadre de l'école à journée continue.

La majorité des réponses reçues concernaient des enfants déjà inscrits au parascolaire ou des enfants qui sont actuellement sur liste d'attente.

Ces résultats confortent le sondage cantonal de 2020 et démontrent un intérêt marqué des familles pour la naissance d'un tel projet à Bevaix.

À savoir que l'appel à projets cantonal demandait que le repas soit obligatoire pour les enfants ayant école le matin et l'après-midi. Après analyse et en tenant compte de l'impact sur les familles, il a été décidé de ne pas rendre les présences obligatoires.

Une projection d'effectifs en fonction des besoins a permis de définir les prévisions des présences pour le projet pilote MAÉ.

Pour cette année scolaire 2023-2024, il y a 274 élèves de la 1^{re} année à la 8^e année. Selon les prévisions, l'effectif scolaire pour l'année 2024-2025 sera de 251 élèves.

L'estimation des effectifs MAÉ a été calculée en tenant compte :

- de toutes les demandes d'inscriptions pour la rentrée 2023-2024, ce qui représente une moyenne de 60% des enfants par classe ;
- du sondage effectué auprès des parents d'élèves ;
- des effectifs scolaires projetés pour 2024.-2025, ceci en arrondissant aussi le nombre de places pour avoir une marge ;
- que la commune est en plein essor, accueillant chaque année de nouveaux·elles habitant·e·s : il convient donc d'intégrer un nombre de places vacantes pour de futur·e·s nouveaux·elles habitant·e·s dans les projections ;
- que le changement d'horaire scolaire est également un facteur qui peut augmenter la demande pour les repas.

Pour le projet pilote MAÉ, l'accueil a été estimé pour environ 140 places au maximum pour le repas de midi, soit 55 places de plus qu'actuellement.

Ainsi, le taux de couverture serait de 55% de l'effectif scolaire 2024-2025.

Ci-dessous, les présences des effectifs projetés par cycle et par plage horaire :

	Matin avant école		Matin continu		Midi avec repas		Après-midi	
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2
Lundi	20	4	0	0	70	50	65	45
	24		0		120		110	
Mardi	24	12	0	0	80	60	75	55
	36		0		140		130	
Mercredi	15	3	12	0	30	18	30	6
	18		12		48		36	
Judi	24	12	0	0	80	60	80	60
	36		0		140		140	
Vendredi	24	12	18	0	65	55	60	20
	36		18		120		80	

Ce tableau est représentatif :

- d'une forte demande pour les repas de midi des lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
- les après-midis après l'école sont également fortement sollicités ;
- le mercredi est une journée où la demande est moindre.

Pour mener à bien le projet pilote MAÉ sur le site de Bevaix, 55 places supplémentaires doivent être créées pour arriver à un total de 140 places (selon effectifs projetés). Sans le projet pilote MAÉ, l'ajout de ces 55 places ne peut être envisagé selon les estimations évoquées dans ce rapport.

4.5 Prise en charge et encadrement

Les enfants bénéficient d'une prise en charge à la journée facilitant l'organisation des familles en proposant un juste équilibre entre apprentissages scolaires, temps de jeux libres et activités, ceci en fonction du développement et du bien-être des enfants :

- avant l'école dès 7h00 ;
- en matinée continue pour les élèves qui n'ont pas l'école de matin ;
- durant la pause de midi (de 11h25 ou 11h30 à 12h45) ;
- l'après-midi après l'école jusqu'à 18h00.

Durant les vacances scolaires, des discussions sont encore en cours pour définir :

- si la structure MAÉ s'intégrerait dans le fonctionnement actuel ou si elle proposerait une ouverture accrue sur plusieurs semaines. Aujourd'hui, le parascolaire propose un accueil durant six semaines (deux semaines à Pâques et en automne, ainsi qu'aux vacances d'été) ;
- si l'accès aux ateliers vacances serait aussi ouvert aux enfants qui ne sont pas MAÉ.

4.6 Repas de midi et activités

Proposer un temps de repas, où l'enfant mange puis vit des activités en collectivité, peut permettre à certains enfants de mieux être intégrés au sein de leur groupe de classe. Les personnes prenant en charge les enfants durant ce temps sont formées à travailler sur la cohésion de groupe, l'intégration et le respect de chacun·e.

Afin de proposer un temps plus important pour les activités après école, le choix a été fait de diminuer le temps du repas de midi et de le réduire à 1h15, contre 2h15 actuellement.

Pour les repas de midi et les activités, les enfants seront répartis dans des groupes selon leur degré scolaire, permettant également aux enfants à besoins particuliers d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles. De plus, la multiplication des lieux permet d'adapter l'aménagement des locaux en fonction des besoins des enfants et de leur rythme.

Repas de midi :

- un repas de midi intégré à l'horaire scolaire libère les parents des déplacements, ainsi que de la préparation du repas, réduisant le stress des trajets scolaires pour enfants et familles ;
- dans un premier temps, il y aura des repas cuisinés par le cuisinier actuel au sein des locaux du P'tit Matou et des livraisons de repas par la Coccinelle verte. Puis, le projet de cuisine professionnelle au sein de la nouvelle salle polyvalente permettra une centralisation ;
- les éventuels repas à la Rouvraie seraient fournis par la Rouvraie elle-même ;
- offrir une ouverture au goût, avec des aliments sains et variés, de saison et locaux ;
- il s'agit d'un lieu d'apprentissage social : les repas pris en commun offrent l'occasion de parler de la culture de la table, de l'origine et de la préparation des aliments ou des habitudes interculturelles.

Le temps de devoirs :

- une durée définie sera mise en place ;
- les objectifs des devoirs ainsi que les attentes des enseignant·e·s seront harmonisés ;
- dans une certaine mesure, pourra améliorer le climat à la maison et réduire les inégalités entre les enfants qui n'ont pas tous la possibilité de bénéficier d'aide de la part de leurs parents ;
- les enfants seront accompagnés dans leur autonomie, afin qu'ils gèrent le plus possible seuls leurs tâches et répétitions scolaires ;

- intégré dans le projet d'école à journée continue pour permettre aux familles de profiter de moments ensemble en fin de journée, lors de leurs retrouvailles ;
- possibilité de collaboration avec le comité d'école, qui actuellement propose une période d'aide aux devoirs hebdomadaire.

Les activités extrascolaires :

Les activités proposées par des professionnel·le·s prendront en compte le développement des enfants en accroissant leurs capacités propres. À travers les activités, l'intégration dans un groupe, la coopération, la citoyenneté seront également travaillées.

- pour le cycle 1, les activités respecteront le rythme journalier et les besoins de temps de repos et de calme, ainsi que de jeux libres et symboliques, importants à cette tranche d'âge. L'accent sera mis sur la liberté de choix, des activités extérieures, des activités liées au « vivre ensemble » et le développement des habilités sociales ;
- pour le cycle 2, les activités seront animées par le personnel éducatif selon les axes suivants : activités sportives, culturelles-créatives et liées à la nature. Des thèmes seront définis ;
- les sociétés locales, ainsi que différents acteurs locaux, seront sollicité·e·s ponctuellement pour accompagner les activités extrascolaires, ceci leur apportant une visibilité auprès des enfants et de leur famille ;
- l'accessibilité aux activités se faisant dans le cadre de ce projet permet une égalité des chances. En effet, certains enfants n'y ont actuellement pas accès.

Dans le cadre du projet pilote MAÉ, il est prévu de respecter les standards professionnels et les taux d'encadrement prévus par la loi sur l'accueil des enfants. Cependant, il est possible d'y déroger.

Le taux d'encadrement par cycle :

- cycle 1 (1^{re} à 4^e): au moins un adulte pour 12 enfants, les 2/3 doivent obligatoirement être formés ;
- cycle 2 (5^e à 8^e): au moins un adulte pour 18 enfants.

4.7 Un·e interlocuteur·trice unique

Le projet MAÉ prévoit un·e interlocuteur·trice unique pour :

- gérer et coordonner les diverses informations de parents (absences de leur(s) enfant(s)), ainsi que celles des enseignant·e·s (activités extrascolaires, courses d'école, camps, présences dans les demi-classe ou au REX¹), simplifiant ainsi les démarches pour les familles ;
- assurer une bonne coordination entre les deux mondes de l'école et de l'accueil ;
- consolider les liens et synergies entre les différents intervenants autour de l'enfant favorisant ainsi leur collaboration et offrant une vision globale de ce dernier sur sa journée.

Il s'agit d'une ressource unique pour retrouver les informations en un point centralisé pour l'ensemble des partenaires. Il ne doit cependant pas enlever la proximité entre enfants, familles, éducateur·trice·s, enseignant·e·s, direction et partenaires.

4.8 Universalité de l'accueil

Avec le projet pilote MAÉ, les parents ont la garantie d'avoir une place pour leur(s) enfant(s). Ainsi, il n'y a aucun frein lié au potentiel manque de place. À savoir qu'aujourd'hui la structure d'accueil de Bevaix a une liste d'attente qui touche 15 familles (rentrée scolaire 2023-2024).

¹ « Renforcement et extension » : soutien scolaire

Les parents qui désirent placer leur(s) enfant(s) n'ont pas besoin de répondre aux priorités définies par la directive n°13 du Canton. Ceci serait donc un soutien pour les familles ayant des difficultés médicales ou sociales d'accéder à l'accueil (priorité 3 de cette même directive). De même, des parents désirant se réinsérer sur le marché du travail, par choix ou obligation, pourraient le faire, étant assurés d'une place de garde.

La procédure d'inscription est simplifiée : actuellement, les parents souhaitant une place en structure d'accueil doivent le faire en début d'année civile pour la rentrée scolaire d'août. Ils reçoivent une confirmation au plus tard fin avril.

4.9 Attractivité résidentielle

L'attractivité communale et cantonale se trouve renforcée : la proximité des écoles ainsi que les places d'accueil extrafamilial sont des critères importants pour le choix de résidence des familles.

Avant un projet d'achat immobilier ou d'un futur déménagement, de nombreux parents se renseignent sur l'offre des places d'accueil, ce qui est un des trois critères de choix ou non-choix de résidence.

Les entreprises en sont bénéficiaires car elles peuvent plus facilement embaucher du personnel local, puisque chaque enfant jouit d'une place.

5. Évaluations des coûts du projet pilote MAE

Tous les éléments de ce rapport sont des estimations, lesquelles ont été calculées au plus près possible des coûts connus.

5.1 Besoins en ressources humaines

Les coûts supplémentaires liés aux « ressources humaines » ont été calculés sur la base de la masse salariale du budget 2024 (classe salariale selon fonction, échelon dans la moyenne effective du personnel engagé).

Les ressources humaines ont été différenciées entre les ressources nécessaires pour l'augmentation du nombre de 55 places, de celles propres au projet pilote MAÉ, selon tableau ci-dessous :

	Ressources actuelles P'tit Matou - 85 places budget 2024	Création 55 places	Supplément projet MAÉ	Total structure de Bevaix
Ressources humaines	6.6 EPT	4.2 EPT	3.7 EPT	14.5 EPT
Coût	CHF 687'325.-	CHF 392'405.-	CHF 342'014.-	CHF 1'421'744.-

Les ressources humaines pour le projet pilote MAÉ se montent à CHF 342'014.-, montant auquel il convient d'ajouter les ressources de CHF 392'405.- nécessaires à l'augmentation de 55 places.

Pour le supplément du projet pilote MAÉ, les besoins en ressources humaines de 3.7 EPT se définissent selon les spécificités suivantes :

- l'engagement d'une personne comme interlocutrice unique ;
- les temps de préparation pour l'animation des activités ;
- l'engagement de personnel supplémentaire pour les devoirs surveillés ;
- l'accueil se faisant sur plusieurs sites, une augmentation de personnel doit être prévue pour offrir une place selon les besoins (universalité de l'accueil) ;
- des auxiliaires pour la préparation des tables de midis, le service des repas et la vaisselle.

Au final, le besoin en ressources humaines complémentaire est de 7.9 EPT pour la mise en œuvre du projet pilote MAÉ et l'ouverture de 55 places supplémentaires représentent un coût total de **CHF 734'419.-**.

5.2 Alimentation

Les coûts pour les repas ont été calculés sur le prix d'un repas livré par un prestataire externe. Ceux des goûters du matin et de l'après-midi ont été calculés sur les coûts moyens des structures communales.

	Repas « midi »*	Goûter du matin**	Goûter après-midi**
Nbre de présences par semaine	568	30	496
Nbre de semaines par an	39	39	39
Nbre annuel de repas	22'152	1'170	19'344
Coût	CHF 181'646.-	CHF 1'170.-	CHF 19'344.-
Total	CHF 202'160.-		

*prix de référence pour le repas de midi : CHF 8.20 **prix de référence pour les goûters : CHF 1.-

Le montant porté au budget 2024 pour l'alimentation est estimé à CHF 90'000.- pour la structure actuelle de Bevaix ; dès lors, les charges d'alimentation supplémentaires en lien avec le projet pilote MAÉ (repas de midi et les goûters) se chiffrent à **CHF 112'160.-**.

5.3 Loyer et charges

Le calcul des loyers a été réalisé sur la base des loyers facturés actuellement par le service des bâtiments. Ont été ajoutées les charges liées au chauffage, à l'électricité et à la consommation d'eau.

La surface totale des locaux pour le projet MAÉ se monte à 701 m² (les surfaces totales prises en compte n'ont pas été calculées selon les normes LAE2).

	Loyer
Coût pour 701 m ²	CHF 56'928.-
Total	CHF 56'928.-

Le coût du loyer pour la structure actuelle de Bevaix (imputation interne) est de CHF 18'000.- ; pour le projet pilote MAÉ, le coût supplémentaire pour les loyers est de **CHF 38'928.-**.

5.4 Frais de transport

	Frais de transport en car
Coût du trajet	CHF 300.-
Nombre de trajets hebdomadaires	4
Coût hebdomadaire	CHF 1'200.-
Nombre de semaines	39
Total	CHF 46'800.-

Pour le projet pilote MAÉ, les frais de transport correspondent aux éventuels déplacements à la Rouvraie en car pour 50 enfants pour les repas de midi. Ils se montent à **CHF 46'800.-** par année.

5.5 Charges d'exploitation

Pour ce calcul, la formule suivante a été utilisée : $\frac{\text{charges 2022 de la structure de Bevaix}}{\text{nombre de places}}$.

Afin de déterminer le coût actuel des charges par place d'accueil, nous avons pris en compte le montant des charges de biens et service aux comptes 2022 sans les denrées alimentaires, ce qui représente une somme de CHF 29'628.- (CHF 100'593.- moins CHF 70'965.-), à laquelle nous avons ajouté les imputations internes pour prestations de service de CHF 20'000.-, soit un montant total de **CHF 49'628.-**, divisé par le nombre de places actuelles de 85, ce qui représente un montant de :

- CHF 584.- par place d'accueil ;
- les coûts d'investissements dans les locaux (travaux éventuels, ainsi que l'achat de mobilier) ne sont pas inclus dans cette projection.

	Autres charges d'exploitation
Nombre de places supplémentaires	55
Total	CHF 32'112.-

Pour le projet pilote MAÉ, le montant total des autres charges d'exploitations s'élève à **CHF 32'112.-**.

5.6 Activités extrascolaires

Pour les activités extrascolaires, nous avons prévu deux postes :

- un poste afin de rétribuer les intervenant·e·s extérieur·e·s (sociétés locales et acteurs locaux), ainsi que pour d'éventuels frais de transports (pour des visites en lien avec le thème proposé) ;
- des cours de formation continue afin que le personnel éducatif puisse acquérir de nouvelles techniques et compétences pour l'animation d'activités.

	Rétribution des intervenant·e·s/transports	Frais de formation continue
Forfait	CHF 30'000.-	CHF 20'000.-
Total	CHF 50'000.-	

Actuellement, le montant des activités extrascolaires prévu au budget 2024 est de CHF 3'200.- ; le montant total des activités extrascolaires pour la mise en œuvre du projet MAÉ est estimé à CHF 50'000.-, ce qui représente un coût supplémentaire de **CHF 46'800.-**.

5.7 Récapitulatif des charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	P'tit Matou structure actuelle budget 2024 6.6 EPT	Création 55 places 4.2 EPT	Total P'tit Matou structure actuelle budget 2024 + 55 places = 10.8 EPT	Projet MAÉ 3.7 EPT	Total structure de Bevaix 14.5 EPT
Ressources humaines parascolaire	CHF 687'325.-	CHF 392'405.-	CHF 1'079'730.-	CHF 342'014.-	CHF 1'421'744.-
Charges de biens et services	CHF 184'920.-	CHF 183'200.-	CHF 368'120.-	CHF 93'500.-	CHF 461'620.-
Total des charges	CHF 872'245.-	CHF 575'605.-	CHF 1'447'850.-	CHF 435'514.-	CHF 1'883'364.-

Les charges de fonctionnement pour le projet pilote MAÉ se montent à CHF 435'514.-, montant auquel il convient d'ajouter les charges de CHF 575'605.- nécessaires à l'augmentation de 55 places dans le cadre des dispositions LAE.

Au final, les charges supplémentaires pour le projet pilote MAÉ et l'augmentation des places LAE correspondent à un coût total de CHF 1'011'119.-.

5.8 Recettes

Conformément au cadre actuel, les parents, la commune de domicile et le canton financent la prise en charge hors de l'horaire scolaire.

Prix à la journée pour MAÉ selon LAE2 :

- CHF 60.- pour le cycle 1 ;
- CHF 50.- pour le cycle 2.

Pour le projet pilote MAÉ, la répartition des blocs horaires pour la facturation a été adaptée ainsi :

	LAÉ2	MAÉ
Matinée avant l'école	20%	20%
Midi	50%	35%
Après-midi continu	60%	45%
Après-midi après l'école	30%	45%
Matin continu + repas	75%	80%
Repas + après-midi continu	75%	80%
Journée complète avec repas de midi	100%	100%

La facturation reste annualisée et calculée sur 39 semaines.

Les temps hors présence en classe sont facturés selon le revenu des parents, permettant de garantir ainsi l'équité d'accès à tous·tes et donc une mixité sociale.

Elle est distinguée par cycles, soit cycle 1 et cycle 2 :

MAÉ Cycle 1 Niveau 1 à 4 CHF 60.-/jour	Matin avant école 20% (CHF 12.-)	Matin continu 25% (CHF 15.-)	Midi 35% (CHF 21.-)	Après-midi continu ou après école 45% (CHF 27.-)
Nombre de présences	107	30	325	186
Recettes hebdomadaires	CHF 1'284.-	CHF 450.-	CHF 6'825.-	CHF 5'022.-
Recettes annuelles (39 semaines)	CHF 50'076.-	CHF 17'550.-	CHF 266'175.-	CHF 195'858.-
Total MAÉ Cycle 1	CHF 529'659.-			

MAÉ cycle 2 Niveau 5 à 8 50 CHF/jour	Matin avant école 20% (CHF 10)	Matin continu 50%	Midi 35% (CHF 17.50)	Après-midi après école 45% (CHF 22.50)
Nombre de présences	43	0	243	186
Recettes hebdomadaires	CHF 430.-	-	CHF 4'253.-	CHF 4'185.-
Recettes annuelles (39 semaines)	CHF 16'770.-	-	CHF 165'848.-	CHF 163'215.-
Total MAÉ cycle 2	CHF 345'833.-			

Participation du Canton selon modèle fonds AEF :

Il s'agit d'un fonds cantonal alimenté par les employeurs et le Canton. La participation du fonds cantonal permet de réduire le montant facturé aux parents et aux communes.

Elle se monte à CHF 236'953.- et comprend les 85 places actuelles, ainsi que les 55 places supplémentaires créées. Elle est calculée ainsi :

Participation du fonds MAÉ	Total des prestations facturées	Équivalent nbre places facturées*	Participation du Canton
Cycle 1 : CHF 16.50	CHF 529'659.-	8'828	CHF 145'662.-
Cycle 2 : CHF 13.20	CHF 345'833.-	6'916	CHF 91'291.-
Total participation du Canton		CHF 236'953.-	

*Cycle 1 = CHF 60.- la journée / cycle 2 = CHF 50.- la journée

Répartition des prestations facturées :

La participation des parents est calculée selon leur revenu (chiffre 2.6 de la déclaration d'impôts) et la commune de domicile prend à sa charge le solde.

	Prestations facturées	Participation communale 40%*	Participation des familles 60%*
MAÉ cycle 1	CHF 529'659.-	CHF 211'863.-	CHF 317'796.-
MAÉ cycle 2	CHF 345'833.-	CHF 138'333.-	CHF 207'500.-
Totaux	CHF 875'492.-	CHF 350'196.-	CHF 525'296.-

*taux 40% et 60% selon statistiques 2022

Pour le projet MAÉ, la participation communale facturée est de CHF 350'196.-, la participation des familles de CHF 525'296.- et la participation du fonds de CHF 236'953.-.

5.9 Répartition des revenus

La répartition des recettes du projet se résume donc ainsi :

	P'tit Matou structure actuelle budget 2024 6.6 EPT	LAE Création de 55 places 4.2 EPT	Total P'tit Matou structure actuelle budget 2024 + 55 places 10.8 EPT	Projet MAÉ 3.7 EPT	Total structure de Bevaix
Part des familles	CHF -360'000.-	CHF -165'295.-	CHF -525'295.-	-	CHF -525'295.-
Fonds AEF Canton	CHF -160'000.-	CHF -76'953.-	CHF -236'953.-	-	CHF -236'953.-
Subvention projet MAÉ par le Canton	-	-	-	CHF -217'757.-	CHF -217'757.-
Total des revenus	CHF -520'000.-	CHF -242'248.-	CHF -762'248.-	CHF -217'757.-	CHF -980'005.-

La participation des familles se monte à CHF 525'295.-, la participation du fonds AEF pour les 140 places à CHF 236'953.-, la subvention MAÉ par le Canton pour le surcoût à CHF 217'757.-, soit un total de revenus de **CHF 980'005.-**.

5.10 Surcoût du projet MAÉ

Avec 140 places au total pour le projet MAÉ, l'excédent de charges est de CHF **435'514.-** pour la commune de La Grande Béroche.

Coût supplémentaire MAÉ	Nombre de journée effectives	Surcoût par journée d'accueil
CHF 435'514.-	15'609	CHF 28.-

Le surcoût pour le projet pilote MAÉ par journée d'accueil et par enfant est de **CHF 28.-**.

6. Participation du Canton aux coûts du projet pilote

« Le Grand Conseil prie le Conseil d'État de définir rapidement le soutien qu'il compte apporter à la mise en œuvre par les communes des projets pilotes Ma journée à l'école (MAÉ). Ce soutien devra s'élever au minimum à 50% des coûts de la mise en œuvre pour les trois premières années. Cette décision doit être prise et communiquée avant l'été aux communes, afin de respecter les processus budgétaires et de garantir une entrée en vigueur à la rentrée 2024 ».

Selon la réponse à cette recommandation du Grand Conseil du 13 septembre 2023, le Canton s'engage à prendre en charge à hauteur de 50% les surcoûts liés aux projets MAÉ, sous réserve des validations budgétaires par le Grand Conseil (en décembre 2023) et après déduction de la participation des parents.

Cette participation, au sens de ce qui précède, fera l'objet d'une convention avec chacune des communes porteuses des projets pilotes.

Les projets sont prévus sur trois années scolaires maximum, soit entre la rentrée scolaire d'août 2024 et la fin de l'année scolaire en juillet 2027. Cette durée doit permettre une mise en œuvre et une analyse détaillée du dispositif. Elle doit également être mise à profit pour anticiper les mesures qui pourront ou devront être prises à la fin de la période pilote.

En effet, l'objectif des projets pilotes est de permettre de tirer des conclusions qui bénéficient à l'ensemble des communes du canton, tant sur les points positifs et négatifs que sur les nécessités, cas échéant, de modifier les bases légales et/ou les flux financiers. L'issue des projets pilotes devrait également permettre de déterminer l'orientation future du dispositif d'accueil parascolaire dans le canton.

Pour le projet MAÉ de La Grande Béroche, à Bevaix, la participation du Canton serait de **CHF 217'757.-** par année, ce qui équivaut à **CHF 14.-** par journée d'accueil et par enfant.

7. Présentation du rapport

Le présent rapport a été présenté :

- au Conseil communal en date du 25 octobre 2023 ;
- à la commission Enfance et Jeunesse en date du 7 novembre 2023 ;
- à la commission financière en date du 13 novembre 2023.

La commission financière, lors de sa séance du 21 novembre 2023, n'a pas été en mesure de préavisser favorablement ce projet.

Quant à la commission Enfance et Jeunesse, cette dernière s'est prononcée majoritairement favorablement.

Le projet proposé a également été présenté au COPIL cantonal et à la CDC-SA² et ces derniers l'ont validé.

La direction du Cercle scolaire régional Les Cerisiers s'est positionnée favorablement sur le concept proposé.

8. Demande formelle pour phase pilote à La Grande Béroche

Pour la mise en œuvre du projet pilote MAÉ à La Grande Béroche, plus précisément à Bevaix, un surcoût de **CHF 435'514.-** a été identifié, sans compter les frais dus à l'acquisition de matériel et d'aménagement des locaux.

Le projet pilote de la commune a reçu la confirmation du Canton concernant sa participation, laquelle est de l'ordre de la moitié des coûts du concept MAÉ pendant la phase pilote.

Le soutien financier du Canton, selon le chiffrage du projet pilote MAÉ de La Grande Béroche, se monte à **CHF 217'757.-** (moitié du surcoût MAÉ), ce qui équivaut à **CHF 14.-** par enfant et par jour.

Le surcoût engendré par la mise place du projet pilote MAÉ est de **CHF 653'271.-** et sera réparti sur trois années.

Durant la phase pilote du projet, le surcoût total est réparti par année ainsi :

	Année 2024 08.2024-12.2024 (5 mois)	Année 2025	Année 2026	Année 2027 01-07.2027 (7 mois)
Surcoût projet MAÉ	CHF 90'732.-	CHF 217'757.-	CHF 217'757.-	CHF 127'025.-
Surcoût total projet MAÉ	CHF 653'271.-			

² Conférence des directeur·trice·s communaux des structures d'accueil

Le crédit-cadre demandé doit permettre d'assurer la fin de l'élaboration et la préparation de la mise en œuvre du projet pilote. Il est réparti ainsi pour la période d'août 2024 à juillet 2027 :

Crédit-cadre projet pilote MAÉ pour la période d'août 2024 à juillet 2027						
	Année	2024 (5 mois)	2025	2026	2027 (7 mois)	Total
Coût final	charges brutes d'exploitation	CHF 784'735.-	CHF 1'883'364.-	CHF 1'883'364.-	CHF 1'098'629.-	CHF 5'650'092.-
	participation communale	CHF 145'915.-	CHF 350'197.-	CHF 350'197.-	CHF 204'282.-	CHF 1'050'591.-
	<i>sous total charges brutes du projet MAÉ LAE</i>	CHF 930'650.-	CHF 2'233'561.-	CHF 2'233'561.-	CHF 1'302'911.-	CHF 6'700'683.-
Coût actuel	charges brutes d'exploitation au budget 2024	CHF 363'435.-	CHF 872'245.-	CHF 872'245.-	CHF 508'810.-	CHF 2'616'735.-
	participation communale au budget 2024	CHF 100'000.-	CHF 240'000.-	CHF 240'000.-	CHF 140'000.-	CHF 720'000.-
	<i>sous total charges brutes au budget 2024 (actuel)</i>	CHF 463'435.-	CHF 1'112'245.-	CHF 1'112'245.-	CHF 648'810.-	CHF 3'336'735.-
Surcoût	Crédit-cadre brut à solliciter	CHF 467'215.-	CHF 1'121'316.-	CHF 1'121'316.-	CHF 654'101.-	<u>CHF 3'363'948.-</u>

Sous réserve que votre autorité accorde le budget de fonctionnement ordinaire de la structure d'accueil parascolaire de Bevaix, c'est donc formellement un crédit-cadre de CHF 3'363'948.- à charge des comptes de fonctionnement des exercices 2024 à 2027 qui est sollicité.

De ce montant, il convient toutefois de déduire les divers revenus détaillés ci-après :

	2024 (5 mois)	2025	2026	2027 (7 mois)	Total
Participations : parents (60%) commune (40%)	CHF -114'788.-	CHF -275'492.-	CHF -275'492.-	CHF -160'704.-	CHF -826'476.-
Subvention LAE ordinaire	CHF -32'064.-	CHF -76'953.-	CHF -76'953.-	CHF -44'889.-	CHF -230'859.-
Subvention projet MAÉ	CHF -90'732.-	CHF -217'757.-	CHF -217'757.-	CHF -127'025.-	CHF -653'271.-
Revenus totaux	CHF -237'584.-	CHF -570'202.-	CHF -570'202.-	CHF -332'618.-	CHF -1'710'606.-

Au final, le surcoût net impactant le résultat des comptes de notre commune, qui prend en considération les recettes engendrées et le budget déjà alloué pour 2024, se monte quant à lui à **CHF 1'653'342.-** réparti sur les années 2024 à 2027 comme suit :

	2024 (5 mois)	2025	2026	2027 (7 mois)	Total
Surcoût net projet MAÉ	CHF 90'732.-	CHF 217'757.-	CHF 217'757.-	CHF 127'025.-	CHF 653'271.-
Coût net projet LAE + 55 places	CHF 138'899.-	CHF 333'357.-	CHF 333'357.-	CHF 194'458.-	CHF 1'000'071.-
Sous total net	CHF 229'631.-	CHF 551'114.-	CHF 551'114.-	CHF 321'483.-	CHF 1'653'342.-

Ainsi, le surcoût pour la structure de Bevaix avec le projet pilote MAÉ est de :

- CHF 229'631.- pour l'année 2024
 - CHF 551'114.- pour l'année 2025
 - CHF 551'114.- pour l'année 2026
 - CHF 321'483.- pour l'année 2027
- soit un total de **CHF 1'653'342.-**.

Le Conseil communal vous soumet cette demande de crédit-cadre afin de pouvoir financer la phase pilote du projet MAÉ et d'évaluer la pertinence pour une durée de trois années scolaires.

9. Évaluation du projet

9.1 Évaluation

À la fin de la phase pilote, le projet MAÉ devra faire l'objet d'une évaluation, laquelle devra permettre d'identifier si :

- les besoins des familles ont pu être satisfaits, par rapport à la conciliation vie privée et vie professionnelle, des devoirs, des activités extrascolaire et des facilités administratives ;
- les hypothèses de fréquentations sont validées par les inscriptions ;
- les locaux sont en adéquation avec l'accueil des élèves ;
- le personnel adhère au projet et y trouve un cadre de travail motivant ;
- les coûts sont maîtrisés et conformes aux projections ;
- la qualité d'accueil et la sécurité ne sont pas péjorées ;
- des aménagements ou modifications doivent être apportés.

Ainsi, la satisfaction générale pourra donc être mesurée.

Par la suite, votre autorité sera consultée sur :

- la pérennisation à Bevaix ;
- un éventuel élargissement du projet sur tout le territoire communal.

9.2 Fin de la participation du Canton pour une structure MAÉ

Après la phase pilote, la subvention de CHF 217'757.- offerte par le Canton ne sera plus garantie.

En effet, le Canton procédera à une analyse par rapport aux retours des communes qui auront participé au projet pilote MAÉ et, le cas échéant, se prononcera sur d'éventuelles participations financières.

À partir de l'année scolaire 2027-2028, le budget de fonctionnement de la structure d'accueil de Bevaix serait donc péjoré d'un montant de **CHF 217'757.-**.

Dès lors, le coût final de la structure MAÉ comme budgétisé dans le présent rapport sera de **CHF 435'514.-** pour Bevaix.

9.3 Évaluation de la mise en œuvre du projet MAÉ à toutes les structures parascolaires

Dans le contexte actuel, il est difficile d'effectuer une projection financière du coût de l'extension à l'ensemble des structures parascolaire existantes de la commune.

En effet, il conviendrait d'analyser l'impact et les coûts réels de la mise en œuvre du projet MAÉ à Bevaix à la fin de la première année scolaire 2024-2025 afin de travailler sur des bases et des chiffres réels et non budgétés.

10. Conclusion

Le crédit-cadre demandé va en principe couvrir l'ensemble des charges d'exploitation, ainsi que la participation de la commune aux places nouvellement créées.

Comme précisé plus haut, la création des 55 places supplémentaires sur le site de Bevaix ne peut pas être dissociée du projet pilote MAÉ.

Vous constaterez qu'une école à journée continue est une valeur ajoutée pour notre commune, qu'elle offre une plus-value sur la qualité de vie des familles, principalement sur la conciliation vie familiale et professionnelle.

Ce projet va pouvoir répondre à la demande sans cesse croissante des familles, aussi par son universalité d'accueil. De plus, le concept proposé d'activités extrascolaires va permettre d'apporter une égalité des chances pour tous·tes et renforcer la collaboration entre les différents acteurs.

Il représente l'école du futur avec une vision qui correspond à faciliter le quotidien des familles, qui relie l'école avec le parascolaire, et qui est le quotidien de nombreux·ses écolier·ère·s dans certains pays limitrophes depuis plusieurs années.

Le compte du projet pilote MAÉ présente un coût non négligeable, mais il doit être considéré comme un véritable investissement et une chance d'être une commune novatrice : les retours fiscaux et sociaux à long terme seront particulièrement profitables pour la commune et son attractivité.

L'évaluation du projet doit permettre de statuer sur la poursuite du projet et son potentiel d'amélioration. Le déploiement d'un projet MAÉ pour l'ensemble du territoire communal devra se réaliser par phase et par collège, en fonction des opportunités, des ressources et des décisions politiques de notre commune.

Le Conseil communal vous invite donc à accepter la demande d'un crédit-cadre pour permettre à ce projet novateur de voir le jour et vous présente, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 29 novembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Tom Egger Hassan Assumani



Arrêté relatif à une demande de crédit-cadre d'un montant de CHF 3'363'948.- pour la mise en œuvre du projet pilote d'école à journée continue MAÉ, durant les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 29 novembre 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit-cadre d'un montant brut de CHF 3'363'948.- est accordé au Conseil communal pour la mise en œuvre du projet pilote d'école à journée continue MAÉ pour la structure d'accueil Le P'tit Matou – Pri'Matou à Bevaix durant les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, dont à réduire les recettes inhérentes au système de facturation de l'accueil extrafamilial et au financement cantonal particulier du projet.

Les charges et les revenus du crédit-cadre se présentent comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	3'363'948.-
Revenus d'exploitation	CHF	<u>1'710'606.-</u>
Charges nettes d'exploitation	CHF	1'653'342.-.

Art. 2 : La mise en œuvre du présent crédit d'engagement est conditionnée à l'obtention d'une garantie formelle d'un apport financier cantonal correspondant au minima de CHF 14.- par place et par jour.

Art. 3 : Le crédit d'engagement sera porté dans les comptes de fonctionnement, à la charge de la rubrique « 2180 Structures d'accueil parascolaire ».

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 18 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre